

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 04 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François,
ROUTHIER Serge
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora,
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia et BETRANCOURT Sandrine, M BERGERAT Michel
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme MORVAN Enora

D2026/48 : REGLEMENT SALLE DES FETES

M le Maire évoque les locations de la salle des fêtes : depuis les travaux et son agrandissement, il est nécessaire de doter la salle des fêtes d'un règlement. Celui-ci sera remis aux locataires avec le contrat. Il permet de fixer les règles à respecter et le montant des cautions.

Il est proposé de conserver la caution de 100€ concernant les dégâts matériels et d'ajouter une caution concernant le ménage de 300€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'instauration d'un règlement de la salle des fêtes

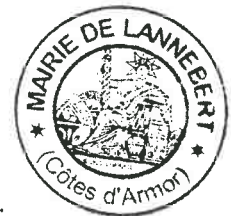
MODIFIE le montant de cautions demandées aux locataires à 300€ pour la caution ménage et 1000€ de caution en cas de dégradation.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY



La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY



La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN